

A vous tous qui cherchez la paix,

PAIX !

La polémique sur l'usage ou non des armes chimiques, en Syrie, lève à nouveau la discussion sur telles armes, considérées, avec les armes atomiques et biologiques, comme des armes de destructions massives, capables d'atteindre un grand nombre de personnes et avec un fort impact environnemental.

L'usage sur large échelle des gaz toxiques pendant la Première Guerre mondiale avait suscité la réaction de la communauté internationale, et a abouti au Protocole de Genève de 1925 : Interdiction, durant les guerres, de l'emploi de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Le Protocole de 1925 est un tournant dans le droit international humanitaire: sauf quelques exceptions, il a été respecté dans les conflits armés depuis 1925. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les principaux belligérants n'ont pas utilisé d'armes chimiques ou biologiques contre leurs ennemis. Pourtant, ce Protocole est insuffisant : il n'interdit ni la recherche, ni la production, ni le transfert de ces armes. Des pays comme la France, les États-Unis, l'Union Soviétique et le Royaume-Uni l'ont signé, avec la condition de garder le droit de représailles, s'ils étaient attaqués par des armes chimiques.

Un nouveau pas a été fait avec la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, ouverte à la signature le 13 janvier 1993. Interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage, la conservation et le transfert des armes chimiques, leurs vecteurs compris, elle prévoit aussi la destruction de ces armes et établit des mesures de vérification, sur la responsabilité de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques. Entrée en vigueur le 29 avril 1997, la Convention compte 188 États parties. Israël et Myanmar ne l'ont pas encore ratifiée, tandis que cinq États restent en dehors d'elle (Angola, Corée du Nord, Égypte, Soudan du Sud et Syrie). C'est important que ces derniers y adhèrent d'urgence pour assurer une interdiction complète des armes chimiques. C'est important aussi que les États qui ont déclaré des armes chimiques détruisent complètement leurs stocks, pour que le monde puisse faire un pas décisif pour l'élimination de ces armes. Une seule goutte d'agent neurotoxique, de la taille d'une tête d'épingle, est suffisante pour tuer une personne en quelques minutes !

L'état actuel des progrès de la chimie et de la biologie exige l'établissement de règles bien claires pour éviter d'éventuelles catastrophes. Il faut déplorer que les armes chimiques et biologiques peuvent convenir le mieux pour des actes terroristes. Ces armes, vu leur relative facilité de fabrication et leur prix, peuvent intéresser états et groupes qui cherchent à se procurer une capacité de destruction massive. Tout cela exige pour la communauté internationale une vigilance continue à l'égard de ces armements.

Pour que le monde soit libéré de la menace des armes chimiques, prions ainsi :

*Père, tu as créé l'homme à ton image et ressemblance, tu as lui donné une grande capacité créatrice ! Envoie ton Esprit créateur sur les hommes de sciences et sur les hommes qui gouvernent les nations : qu'ils consacrent leurs énergies au service de la vie et de la paix, et non pas au service de la mort et de la guerre. Ecarte de la face de la terre la menace des armes chimiques. Et tous les peuples, libres de la haine et de tout désir belligérant, marcheront dans les voies des enseignements de Jésus Christ, le Prince de la Paix, ton Fils et notre Seigneur. Amen !*

Avec amitié,

Frère Irénée Rezende Guimarães

Moine bénédictin de l'Abbaye Notre-Dame, Tournay, France

Tournay, le 15 septembre 2013.